

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL **Samedi 28 février 2026**

PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Comité Syndical du 24 janvier 2026

I – Délibérations

Administration générale

1/ Finances

- 1-1 Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 1-2 Affectation du résultat du budget principal
- 1-3 Approbation du budget primitif 2026
- 1-4 Application de la fongibilité des crédits 2026

2/ Fonctionnement institutionnel

- 2-1 Actualisation du tableau des effectifs

Patrimoine, Énergies et Réseaux

3/ Énergies

- 3-1 SEM EnR Citoyenne : autorisation de prise de participation au capital d'une SAS dénommée « Hydroreturn » et au capital d'une SCI dénommée « Roquefeuilhydro »

II – Informations

- 1 – Compte rendu de la délégation accordée au Bureau
- 2 – Compte rendu de la délégation accordée au Président : marchés publics et MADS
- 3 – Partenariat avec l'IGN
- 4 – Partenariat avec l'Adapemont – Numérique Responsable

III – Questions diverses

Bernard Brunel ouvre la séance de Comité Syndical, énonce les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. Il invite l'auditoire à renseigner le questionnaire proposé par le SIDE C du Jura concernant leurs appréciations quant au mandat qui se termine.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Comité Syndical du 24 janvier 2026

Le Président soumet le procès-verbal de la précédente réunion de Comité Syndical à l'approbation des membres de celui-ci. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

Administration générale et Finances

1/ Finances

1-1 Approbation du Compte Financier Unique 2025

M. Maire

Le Compte Financier Unique, l'affectation de résultat et le budget primitif 2026 seront les premiers sujets abordés ce jour ; ils ont fait l'objet d'un travail conséquent lors du Débat d'Orientation Budgétaire mené le 24 janvier dernier.

Concernant la section de fonctionnement, le résultat pour l'année 2025 est de 3 031 334 € ; voir tableau :

Chapitre	Libellé	Budgeté	Réalisé	% réalisation
Opérations réelles		9 790 153	9 117 495	93%
011	Charges générales	2 018 896	1 774 767	88%
012	Charges de personnel	6 018 931	5 904 968	98%
65	Autres charges	1 734 016	1 420 226	82%
66	Charges financières	17 310	17 304	100%
67	Charges spécifiques	1 000	230	23%
Opérations d'ordre		4 366 402	783 844	
023	Auto-financement	3 564 584		
042	Amortissements	801 818	783 844	98%
Total Dépenses		14 156 555	9 901 339	
Opérations réelles		11 351 902	11 588 355	102%
013	Atténuations de charges	51 261	61 187	119%
70	Produits des services	3 606 258	3 607 879	100%
731	Fiscalité	4 453 535	4 480 377	101%
74	Participations	1 925 751	2 201 985	114%
75	Autres produits	1 310 132	1 231 577	94%
76	Produits financiers	4 965	4 899	99%
77	Produits spécifiques		450	
Opérations d'ordre		2 804 654	1 344 318	
042	Travaux régie / amo. sub. / neutralisation	2 804 654	1 344 318	48%
Total Recettes		14 156 555	12 932 673	
Résultat 2025 RF - DF			3 031 334	

Concernant la section d'investissement, le résultat est de – 441 708 € ; voir tableau :

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR 2024	TOTAL	Réalisé	% réalisation
Opérations réelles		11 521 005	12 617 709	24 138 714	11 873 244	49%
13	Remboursement trop versé	347 831	37 061	384 892	309 533	80%
16	Remboursement capital	340 900		340 900	339 695	100%
20	Immobilisations incorporelles	326 700	21 125	347 825	91 108	26%
204	Subventions d'éclairage public	904 184	924 159	1 828 343	1 081 845	59%
21	Immobilisations corporelles	340 487	29 019	369 506	266 900	72%
23	Travaux en cours	9 260 903	10 133 844	19 394 747	9 784 163	50%
26	Participations		1 455 500	1 455 500		
27	Autres immo. financières		17 000	17 000		
Opérations sous mandats		17 251 908	26 654 984	43 906 892	10 790 689	25%
Opérations d'ordre		3 310 314		3 310 314	1 844 978	
040	Travaux régie / amo. sub. / neutralisation	2 804 654		2 804 654	1 344 318	48%
041	Op. patrimoniales	505 660		505 660	500 660	99%
Total Dépenses		32 083 227	39 272 693	71 355 920	24 508 911	
Opérations réelles		13 738 739	7 153 542	20 892 281	12 204 793	58%
10	Besoin de financement	3 426 437		3 312 466	3 312 466	100%
	FCTVA			113 971	128 129	112%
13	Subventions	9 661 193	7 118 321	16 779 514	8 727 666	52%
16	Emprunts et cautions	646 109		646 109	900	0%
23	Remboursement trop payé	5 000	35 221	40 221	35 632	89%
Opérations sous mandats		17 251 908	25 460 328	42 712 236	10 577 907	25%
Opérations d'ordre		7 751 403		7 751 403	1 284 504	
001	Excédent reporté	2 868 891		2 868 891		
021	Auto-financement	3 564 584		3 564 584		
024	Produits des cessions	10 450		10 450		
040	Amortissements	801 818		801 818	783 844	98%
041	Op. patrimoniales	505 660		505 660	500 660	99%
Total Recettes		38 742 050	32 613 870	71 355 920	24 067 203	
Résultat 2025 RI - DI					-441 708	

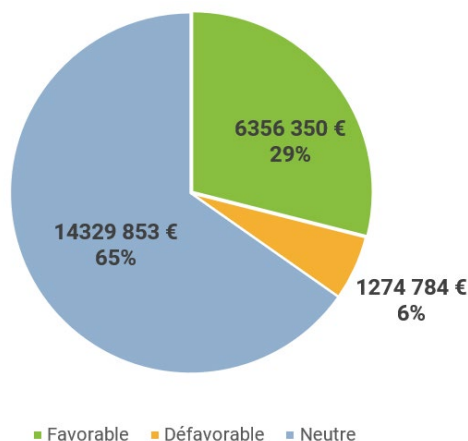
Il est à noter que le taux de réalisation en section d'investissement, inférieur à celui de la section de fonctionnement, s'explique par l'impossibilité d'anticiper systématiquement tous les travaux.

La synthèse du Compte Financier Unique pour l'année 2025 met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du SIDEC du Jura ; voir tableau :

		Investissement	Fonctionnement	Cumulé
	Recettes			
a	Recettes réalisées	24 067 202.60	12 932 672.57	36 999 875.17
b	Restes A Realiser	32 708 286.01		32 708 286.01
	Dépenses			
c	Dépenses réalisées	24 508 911.39	9 901 339.05	34 410 250.44
d	Restes A Realiser	37 481 267.57		37 481 267.57
a-c=e	Résultat 2025	-441 708.79	3 031 333.52	2 589 624.73
f	Résultats antérieurs	2 868 890.90		2 868 890.90
e+f=g	Résultat de clôture	2 427 182.11	3 031 333.52	5 458 515.63
b-d=h	Restes A Realiser	-4 772 981.56		-4 772 981.56
g+h	Résultat cumulé	-2 345 799.45	3 031 333.52	685 534.07

Si le montant des restes à réaliser est important, il est à noter que l'excédent en section de fonctionnement (3 031 333,52 €) peut compenser le déficit constaté en section d'investissement (- 2 345 799,45 €). Ainsi, le résultat cumulé est de 685 534,07 €.

Concernant le budget vert, la majorité des investissements est neutre ou favorable à la préservation de l'environnement, ce qui montre l'engagement du SIDEC du Jura pour l'atteinte des objectifs de transition énergétique. Parmi les six axes de la taxonomie européenne en la matière, le SIDEC est concerné par trois d'entre eux, à savoir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité ; voir graphique :



Messieurs Gilbert Blondeau et Bernard Brunel quittent la salle avant la mise au vote.

Après exposé du 1^{er} Vice-président, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS CFU 2025
Crédits prévus 2025	14 156 555,35	14 156 555,35	0,00
Résultat reporté 2024	0,00	0,00	0,00
Réalisations 2025	9 901 339,05	12 932 672,57	3 031 333,52
<i>Résultat de clôture de fonctionnement au 31/12/2025</i>	9 901 339,05	12 932 672,57	3 031 333,52
Résultat global de fonctionnement			0,00
Crédits prévus 2025	71 355 919,69	68 487 028,79	-2 868 890,90
Résultat reporté 2024	0,00	2 868 890,90	2 868 890,90
Réalisations 2025	24 508 911,39	24 067 202,60	-441 708,79
<i>Résultat de clôture d'investissement au 31/12/2025</i>			2 427 182,11
Restes à réaliser à reporter en 2026	37 481 267,57	32 708 286,01	-4 772 981,56
Résultat global d'investissement	61 990 178,96	59 644 379,51	-2 345 799,45
Résultat reporté 2024	0,00	2 868 890,90	2 868 890,90
Réalisations 2025	34 410 250,44	36 999 875,17	2 589 624,73
<i>Résultat de clôture cumulé 2025</i>			5 458 515,63
Restes à réaliser à reporter en 2026	37 481 267,57	32 708 286,01	-4 772 981,56
Résultat définitif global du CFU 2025	71 891 518,01	72 577 052,08	685 534,07

1-2 Affectation du résultat du budget principal

M. Maire

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement pour l'année 2025. Celle-ci offre peu de marge de manœuvre, les normes réglementaires et légales étant contraignantes. Il est proposé d'affecter l'excédent des recettes d'investissement, soit 2 427 182,11 € au compte 001 et de le reporter au budget primitif 2026.

En prenant en compte les restes à réaliser, un montant de 2 345 799,45 € correspondant au besoin de financement sera à prélever dans les excédents de fonctionnement comme l'exige la loi ; il est donc proposé d'affecter ce montant au compte 1068. Ainsi, le résultat de clôture global montre un excédent de 685 534,07 € à reporter au budget primitif 2026.

Après exposé du 1^{er} Vice-président, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'affecter les résultats 2025 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

M. Maire

Avant d'aborder l'approbation du budget primitif 2026, je souhaite illustrer ces chiffres par des réalisations menées pour le compte des collectivités par le SIDEC du Jura. Qu'il s'agisse d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de mandat ou de maîtrise d'œuvre,

toutes les options sont possibles, afin de répondre aux attentes des collectivités en matière de gestion de projets. Ainsi, l'aménagement d'espaces publics adaptés au changement climatique, la rénovation de bâtiments, la réfection de toitures, la mise en place de chaufferies et de réseaux de chaleur, l'enfouissement et le renforcement des réseaux secs, la sécurisation des fils nus et l'extension des réseaux sont quelques exemples des domaines d'intervention du SIDEDEC du Jura.

M. Dubois

Une date butoir a-t-elle été fixée pour l'effacement des réseaux nus ?

M. Maire

La démarche avait initialement été prévue sur dix ans, soit une date butoir en 2035.

M. Buchot

En termes de chauffage, la communauté de communes Porte du Jura a bénéficié des services du SIDEDEC pour réparer et reprogrammer son système de chauffage, qui présentait des dysfonctionnements réguliers. Le montant des travaux, d'environ 60 000 € HT, sera rapidement amorti puisque des économies à hauteur de 8 000 € par an ont pu être constatées.

M. Maire

Le sujet des systèmes de chauffage et du déploiement de réseaux de chaleur a été pour le SIDEDEC du Jura l'occasion d'opérer une véritable montée en compétence, notamment via la création de la SPL Jura Chaleur Renouvelable. Il s'agit de créer des réseaux de chaleur, que les petites collectivités ne pourraient pas mettre en place seules. La SPL prend tout en charge, de l'investissement à l'exploitation, ainsi que la maintenance du réseau. Ainsi, la collectivité bénéficie d'un prix de chaleur performant sans se soucier de l'approvisionnement et de l'entretien de l'installation.

M. Buchot

L'activité de la SPL Jura Chaleur Renouvelable a débuté en 2025 avec la commune de Mouchard. Les 2,4 millions d'euros de travaux ont pu bénéficier de subventions de l'ADEME et des Certificats d'Économie d'Énergie. Un nouveau chantier est prévu cette année pour la commune de Septmoncel-Les Molunes et des perspectives se font jour pour Champagnole et Saint-Amour.

M. Maire

En termes de production d'électricité par énergie renouvelable, le SIDEDEC du Jura a également opéré une montée en puissance sur les installations photovoltaïques pour le bâti communal en créant des structures permettant de valoriser et de gérer l'autoconsommation ou la revente d'électricité.

M. Michaud

L'opération sur la commune de Champvans s'est très bien déroulée. Il s'agissait de mener trois projets en parallèle : des ombrières, des panneaux photovoltaïques en toiture, ainsi que sur le bâtiment de stockage de bois déchiqueté. Deux de ces installations vont être connectées la semaine prochaine, puis nous pourrons commencer à produire.

M. Blondeau

Disposons-nous d'informations sur les modalités du stockage virtuel ?

M. Maire

Le stockage virtuel, qui existe depuis environ deux ans, est à ce jour plus onéreux que le stockage par batterie. Cette pratique est plutôt utilisée par Enedis, qui a la responsabilité de l'équilibre : Enedis achète le surplus et cette opération reste très coûteuse. En parallèle, le coût des batteries a fortement diminué et cette solution est plus facilement utilisée. À titre d'exemple, des batteries seront installées pour les ombrières du centre nautique Aquarel d'ECLA, afin d'optimiser le taux d'autoconsommation.

Je souhaite maintenant donner la parole à M. Rousselle pour la présentation des activités du SIDEC en matière d'informatique et de services numériques.

M. Rousselle

Dans ce domaine, le SIDEC du Jura enregistre chaque année de nouvelles collectivités bénéficiaires aux différents services numériques proposés. Par exemple, les antivirus sont aujourd'hui un outil indispensable pour une protection efficace des données des collectivités, dont les infrastructures informatiques subissent des attaques au quotidien.

En outre, GéoJura rencontre un franc succès, car il est constamment enrichi et offre un point d'entrée unique pour consulter une multitude de données recueillies à partir de supports divers. Il permet par exemple d'analyser via l'intelligence artificielle des données concernant le mobilier urbain, les panneaux de signalisation, l'état des enrobés, etc. Ces informations sont enregistrées par une caméra filmant à 360 degrés et son passage peut être programmé sur demande, par exemple à l'occasion d'un chantier sur une collectivité.

M. Berthet-Tissot

Quel est le coût d'une telle prestation ?

M. Rousselle

Un devis est établi après évaluation du temps-homme par kilomètre parcouru.

M. Merat

Je suppose que cela ne peut porter que sur des voies carrossables.

M. Rousselle

De prime abord, oui. Cependant, il est possible de recourir à un drone, voire à un sac à dos muni d'une perche, afin d'analyser un chemin de randonnée. Cette dernière solution a d'ailleurs été utilisée pour la communauté de communes Bresse Haute Seille.

M. Boos

J'ai assisté à la naissance de GéoJura et je souligne qu'il ne s'agit pas d'acquérir un outil sur étagère ; une véritable analyse des besoins de la collectivité est menée, afin d'y répondre avec précision. Cet outil, moderne et sans cesse enrichi, est à mon sens indispensable et toutes les communes devraient le connaître. En outre, la sécurité des réseaux informatiques est primordiale. Je tiens donc à féliciter les équipes du SIDEDEC.

M. Rousselle

Il est également prévu de proposer aux collectivités des outils informatiques souverains, tant en termes d'applications que d'hébergement des données. À cette fin, le SIDEDEC du Jura prévoit la signature d'une convention avec la Préfecture du Jura et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dans l'objectif de déployer la Suite Territoriale dans les collectivités jurassiennes. Il s'agit d'un ensemble de services numériques simples pour outiller les collectivités territoriales dans leurs besoins essentiels tels qu'un nom de domaine, une adresse électronique sécurisée, ainsi qu'un système de partage de fichiers. La souveraineté de la Suite Territoriale permet de réduire notre dépendance aux outils développés à l'étranger et permet de renforcer la sécurité des données sauvegardées localement.

M. Cêtre

Cette convention va-t-elle être déployée dans tous les départements de France ?

M. Rousselle

Elle le sera dans les départements disposant d'Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) désireux de s'investir dans la démarche. Le SIDEDEC du Jura, quant à lui, s'y est engagé depuis deux ans ; il a travaillé avec les services de l'État, afin de s'assurer que les besoins des collectivités rurales soient pris en considération.

M. Michaud

Qu'en est-il du drone LIDAR, dont il avait été question ; est-ce validé au niveau du département ?

M. Rousselle

Seules quelques entreprises en ont fait l'acquisition dans le Jura. L'analyse menée par le SIDEC du Jura a chiffré cet achat à plus de 50 000 €, ce qui représente un montant trop important. Certains départements ont opté pour l'achat d'un véhicule équipé d'un capteur LIDAR utile pour l'élaboration des Plans Corps de Rue Simplifié (PCRS), pour un montant d'environ 500 000 €. Il serait souhaitable de mutualiser cette ressource entre Enedis, les services de l'État et le SIDEC, afin de partager les informations ; des discussions, non abouties à ce jour, sont en cours.

M. Maire

Pour finir, en matière de communication, un important travail a été mené par Mme Leggeri pour rendre le SIDEC du Jura plus visible : des publications régulières sur les réseaux sociaux, des vidéos mises en ligne et des informations efficaces contribuent à mieux faire connaître le SIDEC.

1-3 Approbation du budget primitif 2026

M. Maire

Après l'affectation du résultat du budget principal, il convient de proposer l'approbation du budget primitif pour l'année 2026. Celui-ci, dont le montant total est de 71 300 934 €, s'équilibre ainsi :

- en fonctionnement : 14 269 999 € en dépenses et en recettes,
- en investissement : 57 030 935 € en dépenses et en recettes, en prenant compte les restes à réaliser de l'année 2025.

Le détail des montants par chapitre est présenté sous forme de tableaux :

- en investissement :

	BP 2025	RAR 2024	TOTAL 2025	CFU 2025	DOB 2026	BP 2026	RAR 2025	TOTAL 2026
Investissement Dépenses								
Réelles								
Chapitre 13 : remboursement trop versé	347 831	37 061	384 892	309 533	300 000	300 000	37 539	337 539
Chapitre 16 : remboursement capital	340 900		340 900	339 695	342 345	342 345		342 345
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	326 700	21 125	347 825	91 108	332 000	311 400	39 295	350 695
Chapitre 204 : subvention Eclairage Public	904 184	924 159	1 828 343	1 081 845	577 068	575 818	710 356	1 286 174
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	340 487	29 019	369 506	266 900	103 100	111 200	16 680	127 880
Chapitre 23 : travaux en cours	9 260 903	10 133 844	19 394 747	9 784 163	8 090 798	8 162 264	7 502 445	15 664 709
Chapitre 26 : participations		1 455 500	1 455 500			1 000	1 455 500	1 456 500
Chapitre 27 : autres immo. financières		17 000	17 000				17 000	17 000
Chapitre 4581 : opérations sous mandat	17 121 908	26 652 051	43 773 959	10 736 971	7 277 773	7 277 773	27 692 277	34 970 050
Chapitre 4582 : op. sous mandat (trop versé)	130 000	2 933	132 933	53 718	80 000	80 000	10 176	90 176
Ordre								
Chapitre 040 : trvx régie / amo sub / neutralisation	2 804 654		2 804 654	1 344 318	2 382 134	2 382 868		2 382 868
Chapitre 041 : op. patrimoniales	505 660		505 660	500 660	5 000	5 000		5 000
TOTAL	32 083 227	39 272 693	71 355 920	24 508 911	19 490 218	19 549 668	37 481 268	57 030 935
Investissement Recettes								
Réelles								
Chapitre 10 : besoin de financement	3 426 437		3 312 466	3 312 466	2 345 799	2 345 799		2 345 799
Chapitre 10 : FCTVA			113 971	128 129	71 482	71 482		71 482
Chapitre 13 : subventions	9 661 193	7 118 321	16 779 514	8 727 666	8 401 666	8 409 065	5 983 118	14 392 183
Chapitre 16 : emprunts et cautions	646 109		646 109	900	900	900		900
Chapitre 23 : remboursement trop payé	5 000	35 221	40 221	35 632	5 000	17 050	4 590	21 640
Chapitre 26 : participations						40 000		40 000
Chapitre 4581 : op. sous mandat (trop payé)	130 000		130 000	28 209	80 000	80 000		80 000
Chapitre 4582 : (opérations sous mandat	17 121 908	25 460 328	42 582 236	10 549 698	7 277 773	7 277 773	26 720 579	33 998 352
Chapitre 024 : produit des cessions	10 450		10 450		20 000	20 000		20 000
Ordre								
Chapitre 001 : excédent reporté	2 868 891		2 868 891		2 427 182	2 427 182		2 427 182
Chapitre 021 : auto-financement	3 564 584		3 564 584		2 682 079	2 682 080		2 682 080
Chapitre 040 : amortissements	801 818		801 818	783 844	946 318	946 318		946 318
Chapitre 041 : op. patrimoniales	505 660		505 660	500 660	5 000	5 000		5 000
TOTAL	38 742 050	32 613 870	71 355 920	24 067 203	24 263 199	24 322 649	32 708 286	57 030 935
		-6 658 823		-441 709			-4 772 982	

- en fonctionnement :

	BP 2025	CFU 2025	DOB 2026	BP 2026
Fonctionnement Dépenses				
Réelles				
Chapitre 011 : charges générales	2 018 896	1 774 767	2 211 249	2 236 223
Chapitre 012 : charges de personnel	6 018 931	5 904 968	5 896 760	5 907 678
Chapitre 65 : autres charges	1 734 016	1 420 226	2 117 569	2 162 640
Chapitre 66 : charges financières	17 310	17 304	15 181	15 181
Chapitre 67 : charges spécifiques	1 000	230	1 000	1 000
Chapitre 68 : provisions			318 880	318 880
Ordre				
Chapitre 023 : auto-financement	3 564 584		2 682 079	2 682 080
Chapitre 042 : amortissements	801 818	783 844	946 318	946 318
TOTAL	14 156 555	9 901 339	14 189 035	14 269 999
Fonctionnement Recettes				
Réelles				
Chapitre 013 : atténuation de charges	51 261	61 187		
Chapitre 70 : produits des services	3 606 258	3 607 879	3 601 778	3 644 040
Chapitre 731 : fiscalité	4 453 535	4 480 377	4 275 000	4 275 000
Chapitre 74 : participations	1 925 751	2 201 985	2 107 300	2 107 300
Chapitre 75 : autres produits	1 310 132	1 231 577	1 175 157	1 175 157
Chapitre 76 : produits financiers	4 965	4 899	100	100
Chapitre 77 : produits spécifiques		450		
Ordre				
Chapitre 002 : excédent reporté			647 566	685 534
Chapitre 042 : trvx régie / amo sub / neutralisation	2 804 654	1 344 318	2 382 134	2 382 868
TOTAL	14 156 555	12 932 673	14 189 035	14 269 999

Résultat 2025
RF - DF
3 031 334

Les objectifs de cadrage budgétaire, pour la section de fonctionnement, portent sur les éléments suivants :

- charges générales : 2 M€ maximum,
- charges salariales : inférieures à 5,9 M€,
- constitution d'une réserve financière de 1 M€ dès 2026.

Pour la section d'investissement en matière de réseaux secs, ces objectifs portent sur la mise en œuvre d'un scénario dit socle, assorti d'un plan pluriannuel d'investissement.

Mme Brulebois

Avant de quitter la séance pour remplir une autre obligation, je tiens à féliciter le SIDEDEC du Jura, son Président actuel et son prédécesseur, ainsi que ses délégués syndicaux, pour le formidable travail accompli durant ce mandat. Si les collectivités jurassiennes sont aussi performantes en matière de réseaux et de transition énergétique, c'est grâce au SIDEDEC. Celui-ci travaille pour les collectivités et s'adapte à tous les défis depuis près de 80 ans. Je considère que les enjeux liés aux données préfigurent les réussites à venir ; aussi, je suis très satisfaite que le SIDEDEC s'associe à l'ANCT.

M. Maire

Soyez remerciée pour ce commentaire. Pour en revenir au budget, je précise que les principaux postes de dépenses inclus dans le chapitre 65 (autres charges)

concernent le COTEnR (gestion du Fonds chaleur de l'ADEME), le SIDEDEC du Jura en percevant les recettes en décalé.

Mme Normand

Le SIDEDEC pratique l'avance de trésorerie pour les subventions de l'ADEME, afin que les porteurs de projets perçoivent plus rapidement cette aide.

M. Brunel

Le SIDEDEC du Jura gère efficacement ses frais de fonctionnement, ce qui lui permet de dégager des fonds pour favoriser les investissements. Cela lui permet ainsi d'être un acteur important du développement économique des collectivités.

En outre, je souhaite remercier les équipes, qui ont fourni un travail important pour préparer cette présentation budgétaire de qualité. Je remercie M. Maire pour son analyse détaillée et pédagogique et je remercie Mme Normand pour sa vision claire et stratégique.

Après exposé du 1^{er} Vice-président, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2026 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour les montants suivants :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 269 999.07 €	14 269 999.07 €
Investissement	57 030 935.22 €	57 030 935.22 €
Total	71 300 934.29 €	71 300 934.29 €

1-4 Application de la fongibilité des crédits 2026

M. Maire

La nomenclature M57 permet de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel. Chaque année, le Comité Syndical doit se prononcer pour renouveler cette autorisation à réaliser des mouvements en fonction des besoins et à signer les documents afférents.

Après exposé du 1^{er} Vice-président, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à signer tout document afférent pour l'année 2026.**

2/ Fonctionnement institutionnel

2-1 Actualisation du tableau des effectifs

M. Brunel

Avant d'aborder le sujet des effectifs au sein du SIDEDEC du Jura, je souhaite ajouter à l'ordre du jour, la création d'un emploi de Directeur de l'administration générale et des finances. En effet, l'actuelle Directrice prendra congé au 1^{er} avril prochain, en vue d'un départ en retraite effectif au 1^{er} juillet 2026 ; il est donc nécessaire d'assurer la continuité d'encadrement de cette direction.

Personne ne s'oppose à cet ajout.

À la suite de mouvements de personnel depuis le dernier Comité Syndical du 24 janvier 2026, il convient d'actualiser le tableau des emplois et des effectifs.

Le Comité Social Territorial du 11 février 2026 ayant émis un avis favorable à toutes ces propositions. Tout d'abord, il est proposé de supprimer quatre emplois :

- *un emploi de conseiller de gestion financière à temps complet, le poste ne sera plus pourvu à l'avenir.*
- *un emploi de chargé de projets et de gestion à temps complet, le poste vacant depuis le 1^{er} juillet 2025 ne sera plus pourvu à l'avenir.*
- *un emploi de chef de projets production d'électricité par énergies renouvelables, le poste vacant depuis le 1^{er} janvier 2025 ne sera plus pourvu à l'avenir.*
- *un emploi de coordinateur communication-innovation collaborative - ce poste sera supprimé à compter du 15 avril 2026 en raison d'une modification de l'organigramme.*

En raison de recrutements à venir, prévus et ouverts au budget primitif 2026, il convient de créer trois emplois permanents suivants à temps complet :

- *un emploi de directeur Communication et Innovation Collaborative, l'emploi pourra être pourvu par un agent titulaire du grade d'attaché.*
- *un emploi de technicien exploitation technique, l'emploi pourra être pourvu par un agent titulaire du grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.*
- *un emploi de Directeur de l'Administration Générale et des Finances à temps complet, afin d'assurer la continuité et les besoins du service, compte tenu du départ de la Directrice en congés continus à partir du 1^{er} avril 2026 en vue de son départ à la retraite et de l'impossibilité de laisser la direction sans encadrement. L'emploi pourra être pourvu par un agent titulaire du grade d'attaché et d'attaché principal.*

Par ailleurs, afin de faciliter un recrutement à venir, prévu et ouvert au budget primitif 2026, il convient de modifier l'emploi permanent suivant à temps complet :

- *un poste de coordinateur du pôle finances, l'emploi pourra être pourvu par un agent titulaire des grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe et d'attaché.*

Dans l'hypothèse de recrutements infructueux de fonctionnaires sur les emplois visés ci-dessus, des agents contractuels pourront être recrutés sur le fondement et dans

les conditions fixées à l'article L 332-8-2° ou à L 332-10 du code général de la fonction publique.

Afin d'assurer la mise à niveau des chargés de gestion du pôle réseaux secs figurant au tableau des emplois, il est proposé d'élargir les grades d'accès à cet emploi en ajoutant le grade de rédacteur.

Pour assurer la continuité de service au sein de la Direction Patrimoine, Énergies et Réseaux, il est proposé de modifier le poste d'expert en ingénierie financière. Celui -ci est modifié au tableau des emplois et devient « Expert financier et chargé de gestion ».

Enfin, les élus sont informés qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant au profil recherché, le poste de « chargé de projets aménagements espaces publics » a été pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique. Le niveau de rémunération allouée correspond au 1er échelon du grade d'ingénieur.

En termes d'effectifs, le SIDEC du Jura est composé au 19 février 2026 de 89 agents (88,40 ETP), dont 52 titulaires (51,80 ETP) et 37 non titulaires sur emplois permanents (36,60 ETP).

Après exposé du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De valider le tableau des emplois et des effectifs tel que présenté,**
- **D'approuver les créations d'emploi, inscrites au tableau des emplois comme visées ci-dessus,**
- **D'approuver les suppressions d'emplois comme visées ci-dessus,**
- **D'approuver les modifications des emplois et grades s'y référant comme visées ci-dessus,**
- **De donner délégation au Président pour signer les actes et arrêtés y afférents,**
- **De prendre acte que les crédits inscrits au Budget primitif 2026- chapitre 012 frais de personnel et charges assimilées – tiennent compte de l'actualisation de ces effectifs.**

Patrimoine, Énergies et Réseaux

3/ Énergies

3-1 SEM EnR Citoyenne : autorisation de prise de participation au capital d'une SAS dénommée « Hydroreturn » et au capital d'une SCI dénommée « Roquefeuilhydro »

M. Maire

La SAS Hydroreturn a été créée le 30 juillet 2018, afin de développer un projet hydroélectrique d'une puissance de 480 kW (2 turbines) sur la commune de L'Isle-sur-le-Doubs (25).

À ce jour, le projet fait l'objet d'un codéveloppement entre un partenaire privé, actuel détenteur des actions de la SAS, et la SEM EnR Citoyenne, dans le cadre d'une convention de partenariat prévoyant la possibilité pour la SEM d'entrer au capital de cette société de projet.

Le projet est aujourd'hui partiellement sécurisé : l'autorisation environnementale a été obtenue et purgée de tout recours, un contrat d'achat d'électricité H16 est conclu sur

20 ans et le foncier est sécurisé. La consultation des entreprises et le financement sont en cours de finalisation en vue de la construction et de l'exploitation des deux centrales hydroélectriques.

L'actionnaire actuel de la SAS Hydroreturn souhaite céder à la SEM EnR Citoyenne tout ou partie des actions de ladite SAS à la valeur nominale, afin de suivre la construction des deux centrales et de les exploiter sur 63 ans.

La production annuelle attendue est de 2 550 MWh/an pour un investissement prévisionnel de 6,4 M€.

Les principales conditions des statuts de la société sont les suivantes :

- objet de la SAS : production d'électricité et toutes opérations relatives au développement, à la construction, à l'exploitation et à la production d'énergie de source renouvelable sur la commune de L'Isle-sur-le-Doubs.*
- organes de gouvernance de la société de projet : un Président de la SAS, soit la SEM EnR Citoyenne et une assemblée générale.*
- principes généraux applicables aux transferts de titres : inaliénabilité, agrément, etc.*

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la SEM EnR Citoyenne à prendre des participations au capital de cette SAS pour un montant maximum de 10 000 €, soit jusqu'à 100 % du capital social avec un minimum de prise de participation à hauteur de 50 %, soit un montant minimum de 5 000 €.

En complément, il est exposé que la réalisation du projet implique l'acquisition d'un bien immobilier situé sur la commune de L'Isle-sur-le-Doubs (25), actuellement détenu par la SCI Roquefeuilhydro, constituée le 15 octobre 2021 spécifiquement en vue de l'acquisition dudit bien.

La SCI Roquefeuilhydro dispose d'un capital social de 9 000 €. Le bien immobilier concerné a vocation à être donné à bail à la SAS Hydroreturn, afin d'y installer et d'y exploiter les équipements nécessaires au fonctionnement de la centrale hydroélectrique.

Les associés actuels de la SCI Roquefeuilhydro ont exprimé leur intention de céder à la SEM EnR Citoyenne jusqu'à 99,98 % des parts sociales à leur valeur nominale. Le solde des parts sociales serait acquis par la SAS Hydroreturn.

Les principales conditions des statuts de la société sont les suivantes :

- objet de la SCI : l'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location.*
- organes de gouvernance de la société de projet : un gérant, soit la SEM EnR Citoyenne et une assemblée générale.*

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la SEM EnR Citoyenne à prendre des participations au capital de cette SCI pour un montant maximum de 8 999 €, soit jusqu'à 99,98 % du capital social avec un minimum de prise de participation à hauteur de 51 %, soit un montant minimum de 4 590 €.

Je précise que, lorsque les convocations à cette séance de Comité Syndical ont été adressées à ses membres, les discussions menées par la SEM EnR Citoyenne

étaient encore en cours, d'où les fourchettes concernant les pourcentages d'acquisition. Toute constitution de SCI nécessitant la participation de deux actionnaires, la SEM EnR Citoyenne et la SAS Hydroreturn, cédée en totalité, s'en porteront donc acquéreurs.

M. Buchot

Quand est-il prévu que ce projet soit opérationnel ?

M. Maire

La période de travaux devrait durer deux ans, la construction en rivière nécessitant beaucoup de génie civil.

M. Boos

Des problèmes de production sont-ils à craindre ?

M. Maire

La production sera assurée dans toutes les situations, puisque l'installation ne mobilisera que 20 % du niveau autorisé. En outre, des perspectives prenant en compte les relevés du niveau d'eau sur 20 ans ont été réalisées.

Après exposé du 1^{er} Vice-président le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la SEM EnR Citoyenne à prendre des participations dans le capital de la SAS Hydroreturn pour un montant maximum de 10 000 €, soit jusqu'à 100 % du capital social avec un minimum de prise de participation à hauteur de 50 %, soit un montant minimum de 5 000 €.**
- **D'autoriser la SEM EnR Citoyenne à prendre des participations dans le capital de la SCI Roquefeuilhydro pour un montant maximum de 8 999 €, soit jusqu'à 99,98 % du capital social avec un minimum de prise de participation à hauteur de 51%, soit un montant minimum de 4 590 €.**
- **De donner mandat aux représentants du SIDEC, au Conseil d'administration de la SEM EnR Citoyenne pour voter favorablement en faveur des prises de participation de la SEM EnR Citoyenne.**

II – Informations

1 – Compte rendu de la délégation accordée au Bureau

M. Brunel

Par délibération du Comité Syndical n° 2398 du 14 juin 2025, le Comité a délégué tous les domaines au Bureau, sauf ceux devant rester de la compétence du Comité Syndical et ceux explicitement délégués au Président.

Ainsi, conformément aux exigences légales, compte rendu est donné par la présente au Comité Syndical de l'exercice de cette délégation pour la période du 14 janvier 2026 au 19 février 2026.

Délibérations adoptées au Bureau du 19 février 2026 :

- *Approbation d'un contrat de partenariat public-public « La Suite Territoriale » entre le SIDEC et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),*
- *Autorisation de lancement et de signature des marchés publics relatifs à la fourniture, à la migration et à la maintenance de progiciels métiers,*
- *Approbation de la convention de paiement pour la participation du SIDEC aux Assises Européennes de la Transition Énergétique 2026,*
- *Adhésion à l'association AJENA.*

Après exposé du Président, le Comité Syndical entérine l'information qui lui est faite en ce qui concerne la délégation accordée au Bureau, pour la période du 14 janvier 2026 au 19 février 2026.

2 – Compte rendu de la délégation accordée au Président : marchés publics et MADS

M. Brunel

Conformément aux exigences légales, je rends compte de l'exercice des délégations accordées par délibérations n°2167 du 12 février 2022 et par délibération n°2399 du 14 juin 2025.

LISTE DES CONTRATS CONCLUS

Marchés publics

N° MARCHÉ	OBJET	DATE NOTIFICATION	NOM ET CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	DURÉE
26M0009	SIDEC SAD FOURNITURE DE GRANULES DE BOIS EN VRAC	18/01/2026	JURA PELLETS SCIERIE CHAUVIN ROUTE DE FRASNE 39250 MIGNOVILLARD	3 804.00	LIVRAISON UNIQUE

PROCEDURES ADAPTEES – Articles L2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique - Avenants aux procédures en cours

N° MARCHÉ	LIBELLE CONTRAT	DATE NOTIFICATION	NOM ET CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	OBJET AVENANT
21M0011	SIDEC – TELEPHONIE UNIFIEE	29/11/2021	SYBORG ETG Opérateur Télécom 69230 SAINT GENIX LAVAL Siret : 307 787 036 00051	Prolongation contrat 2 mois

PROCEDURES ADAPTEES – Articles L2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique – Sous-traitants déclarés aux procédures en cours

N° MARCHÉ	LIBELLE CONTRAT	DATE NOTIFICATION	NOM ET CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT SOUS TRAITE HT	NOM SOUS TRAITANT
24M2403	SIDEC - Construction de réseaux d'électricité et d'éclairage public et de communication - Lot 3	05/02/2026	SPIE CITY NETWORKS (39100)	1 118.89	TISSOT TP (39)

AUTRES CONTRATS

LIBELLE CONTRAT	DATE SIGNATURE	OBJET
CONVENTION DE CESSIION DE FICHIER MAJIC SIDEC - CA GRAND DOLE	04/09/2025	Cession de fichiers cadastraux après traitement des données sources – 410 € HT – Livraison unique
CONVENTION DE CESSIION DE FICHIER MAJIC SIDEC - CD39	01/10/2025	Cession de fichiers cadastraux après traitement des données sources – 410 € HT – Livraison unique
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT IGN -SIDEC	11/02/2026	Partenariat visant à co-construire et renforcer la cohérence et l'efficacité des référentiels de données, des services et des outils pour une information géographique au service de l'intérêt général, visant la satisfaction des besoins des collectivités territoriales du Jura.

3 – Partenariat avec l'IGN

Mme Heurtier

Face à l'enjeu que représente la disponibilité des données géographiques et forestières et leur appropriation par les communautés d'utilisateurs, l'IGN et le SIDEC du Jura ont souhaité mettre en œuvre une approche de travail collaborative. Leurs actions visent à fédérer les efforts autour de projets communs, à renforcer les dynamiques partenariales et à encourager la mutualisation en respectant le principe de subsidiarité.

C'est dans ce contexte d'ouverture et de co-construction qu'une convention de partenariat a été conclue entre le SIDEC du Jura et l'IGN le 11 février 2026.

4 – Partenariat avec l'Adapemont – Numérique Responsable

M. Brunel

Dans le cadre du renouvellement d'une partie de son parc informatique, le SIDEC du Jura réforme régulièrement du matériel âgé d'environ dix ans. L'association Adapemont, dont le siège est situé à Orgelet, est labellisée Ordi 3.0. Ce label s'inscrit

dans la mise en place d'une filière nationale de collecte, de reconditionnement et de redistribution de matériels informatiques.

Conformément à sa stratégie numérique responsable en matière de gestion des déchets électroniques et informatiques, le SIDEDEC du Jura a sollicité l'association Adapemont pour procéder à l'enlèvement des matériels informatiques réformés.

M. Rousselle

Cette obligation s'applique aux collectivités et le SIDEDEC du Jura peut s'en acquitter pour elles.

III – Questions diverses

M. Brunel

Il s'agissait du dernier vote de budget de ce mandat.

M. Buchot

Je souhaite, pour le compte d'un collègue absent, un complément d'information sur l'événement organisé par le SIDEDEC du Jura le 19 février dernier : portait-il sur les effacements de réseaux et, si oui, pourquoi toutes les collectivités n'ont-elles pas participé ?

Mme Normand

Cet événement concernait les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et non pas les effacements de réseaux. Lorsque les collectivités engagent des chantiers, elles font parfois le choix de recourir à des matériels plus performants que ceux prévus par les obligations réglementaires. Cette démarche leur ouvre droit à la perception de CEE ; ceux-ci ont une valeur financière. Certaines communes choisissent de confier au SIDEDEC du Jura la valorisation sur le marché de ces CEE.

M. Bonnet

Sur quelle période de travaux les CEE sont-ils pris en compte ?

Mme Normand

Les CEE sont calculés à la fin d'une opération donnée. Chaque année, le SIDEDEC du Jura négocie le volume global pour toutes les collectivités, ce qui permet d'améliorer leur valorisation, puisqu'un montant important se trouve être négocié sur le marché.

M. Buchot

Cela peut-il également porter les opérations liées à l'éclairage public ?

Mme Normand

Oui ; cependant, en ce qui concerne le SIDEDEC du Jura, il conserve les montants dégagés lorsqu'il s'agit de projets pour lesquels il assure le mandat, afin de les réinvestir dans d'autres projets d'éclairage public.

M. Brunel

Environ 74 000 € ont été redistribués aux collectivités en 2025.

Mme Normand

Concernant le dispositif CEE classique, les sommes perçues par les collectivités constituent un bonus ; en matière de réseaux de chaleur, le dispositif des « CEE coup de pouce » dégage des sommes nettement plus importantes.

M. Buchot

Le passage à une technologie d'éclairage public LED permet-il d'y être éligible ?

Mme Normand

Il faut tout d'abord vérifier si l'éclairage public LED figure toujours dans les fiches techniques recensant les opérations éligibles.

M. Jay

En intervenant en mandat sur l'éclairage public, le SIDEDEC du Jura initie les CEE ; il est convenu que la somme perçue soit utilisée pour financer les prochains projets des collectivités. Une commune peut tout à fait engager la démarche seule et, dans ce cas, elle renonce à la part de financement à hauteur de 50 % prévue par le SIDEDEC.

M. Blondeau

S'agissant de ma dernière présence publique au sein du SIDEDEC du Jura, je souhaite partager quelques réflexions avec l'auditoire. Je suis élu depuis 1983 au SIDEDEC, qui comptait alors moins de 50 agents et moins de compétences. À la demande de la Région, le SIDEDEC s'est engagé dès la période 1986-1990 dans la mise en œuvre de services informatiques, qui se sont avérés indispensables pour les collectivités. D'autres syndicats s'y sont essayés pour finalement abandonner cette voie ; le SIDEDEC du Jura peut se féliciter d'avoir persévéré, jusqu'à atteindre l'excellence de GéoJura.

Depuis dix ans, le SIDEDEC du Jura a entamé une démarche de sobriété énergétique et s'est positionné comme véritable partenaire des collectivités. À titre d'exemples : le service elum® permet des actions vertueuses en termes de biodiversité, la SEM EnR Citoyenne présente des résultats remarquables et la création de la SPL Jura Chaleur Renouvelable offre de nouvelles perspectives aux collectivités.

Les élus, qui ne candidateront pas pour un nouveau mandat, ont pour rôle de relayer toutes les actions menées par le SIDEC du Jura auprès des futurs élus. Il est important que ces derniers s'investissent dans le SIDEC et qu'ils le valorisent.

Je remercie les élus qui ont fait confiance au SIDEC, je remercie M. Brunel qui a assuré la Présidence pour la fin du mandat, je remercie les équipes pour leur travail et je remercie Mme Normand pour son engagement indéfectible.

M. Brunel

Merci M. Blondeau ; je sais ce que je vous dois et les applaudissements chaleureux de l'auditoire témoignent d'une reconnaissance commune.

Je tiens à insister sur le fait que le SIDEC du Jura a besoin d'élus impliqués, afin de lui permettre de poursuivre son développement et ses activités. N'oubliez en aucun cas que le SIDEC est fait pour les communes.

À mon tour, je remercie les élus pour m'avoir désigné Président, l'exécutif, la directrice générale et les équipes.

La séance est levée à 12 h 11.

Le Président



Bernard BRUNEL